

ESBLY COUPVRAY KARATE CLUB

karateclub77@gmail.com

REGLEMENT INTERIEUR(2011/2012)

1) Les cours :

Dispensés par Hiroshi OKUBO (ceinture 8eme DAN) et par une ceinture noire du club, les cours suivent le rythme scolaire et sont donc suspendus pendant les vacances.
Les inscriptions se font sur le lieu des cours soit à la salle polyvalente d'ESBLY, soit au dojo du complexe sportif de COUPVRAY.

Reprise des cours :

Mercredi 7 septembre 2011 à COUPVRAY

Mardi 6 septembre 2011 à ESBLY

Jours et horaires des cours sont joints en annexe

2) A prendre en considération :

Sont considérés comme adultes, certains adolescents en fonction de leur morphologie ou convenance personnelle. Certains débutants peuvent, suivant leurs performances, lors des passages de grade, passer en « confirmés » et changer d'horaire en cours de saison.

Un cours d'essai sur le tatami est proposé à tout nouvel adhérent, l'inscription définitive se faisant lors du cours suivant.

La présence des parents n'est pas souhaitée pendant les cours.

Cependant, les familles peuvent assister aux passages de grade qui ont lieu au Cosec du Kremlin Bicêtre.

Silence et discrétion sont demandés pour permettre une bonne concentration de tous les participants pendant l'épreuve.

Nous attirons votre attention sur le fait que le club est uniquement responsable des enfants lors des cours et non lors de leur trajet dans le parc des sports ni avant ni après les cours. Aussi, les parents sont priés d'accompagner leur enfant jusque dans la salle de cours, de s'assurer de la présence du professeur avant de partir et de récupérer leur enfant cinq minutes au moins avant la fin du cours.

Un certificat médical est obligatoire pour la pratique du karaté.

L'adhérent peut bénéficier des visites médicales gratuites prévues

les 7 septembre et 5 octobre 2011

de 18h30 à 20h au gymnase de COUPVRAY.

NE PAS OUBLIER DE FAIRE VALIDER LE PASSEPORT PAR LE MEDECIN

La participation physique des élèves adultes est demandée pour l'installation et le rangement des tatamis de la salle polyvalente d'ESBLY.

3) Tarifs :

L'adhésion, la licence et la cotisation sont comprises dans le 1^{er} règlement.

- l'adhésion à l'association (20 euros)
- la licence fédérale comprenant l'assurance (33 euros)
- la cotisation SHUKOKAI-KOFUKAN (14 euros)

Au moment de l'inscription, il vous sera demandé 3 chèques à l'ordre de :

E.C.K.C.(ESBLY COUPVRAY KARATE CLUB)

qui seront respectivement présentés à l'encaissement de la façon suivante :

- enfants débutants et confirmés, étudiants :
112 euros le 15/10/11, 45 euros le 15/01/12, 45 euros le 15/04/12
- adultes débutants et confirmés :
127 euros le 15/10/11, 60 euros le 15/01/12, 60 euros le 15/04/12

Une réduction de 10 % sera appliquée sur chaque membre supplémentaire de la famille.

En cas d'abandon au cours du premier trimestre,

un remboursement au prorata de présence sera effectué.

Les seules raisons d'abandons acceptées seront médicales ou liées à un déménagement

(pièces justificatives à fournir).

Tout trimestre entamé reste redevable pour la bonne gestion du club.

4) Que faut-il acheter ?

**Un kimono blanc de karaté (le prévoir assez grand, lavage à 40 ° conseillé),
une paire de tongs et un bâton.**

**Des gants de karaté, un protège-dents, une coquille pour les garçons
et un plastron pour les filles sont à prévoir pour les combats et les compétitions.**

Les ceintures sont prêtées par le club dès le premier cours.

Obligation pour les compétitions d'avoir un passeport sportif vendu par le club.

5) Conseils à suivre :

Les élèves ayant cours à COUPVRAY recevront un badge d'entrée au gymnase.

Ce dernier devra être rendu en fin de saison car tout badge égaré sera facturé.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets.

Une tenue correcte est exigée pendant les cours et dans les locaux.

**Les pratiquants sont nu-pied sur le tatami, propreté et respect sont de mise,
toute blessure devra être protégée par un pansement.**

Bijoux et barrettes doivent être retirés, cheveux longs seront attachés.

Pour les débutants, les compétitions seront évitées la première année.

**Le talon adhésif pré-découpé de chaque licence doit être conservé impérativement et
collé sur le passeport sportif pour permettre la participation aux compétitions.**

**Signature du représentant légal
précédée de la mention « lu et approuvé »**